

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 3 février 2025 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Le conseiller Sébastien Thibault est absent. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

- 2025-020**
- 1. MOT DE BIENVENUE**
M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux citoyens présents et en visionnement sur le canal communautaire.
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- Que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.
- 2025-021**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2025**
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 janvier 2025 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale greffière-trésorière présente à l'assemblée en cours.
- 2025-022**
- 5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS**
5.1. DEPOT DU RAPPORT DES TOTAUX DE FACTURES DE PLUS DE 25 000\$
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- Qu'il soit constaté le dépôt du rapport sur les dépenses de plus de 25 000\$ pour l'année 2024, ledit rapport sera déposé sur le site Web de la municipalité.
- 2025-023**
- 5.2. AUTORISATION CONGRÈS ADMQ**
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation
2025-024

2025-025

2025-026

D'autoriser la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 18, 19 et 20 juin prochain au Centre des Congrès de Québec au coût de 585\$ plus taxes, et d'autoriser les frais inhérents.

5.3. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de l'année 2024 a été déposé. Aucune plainte ni aucune sanction n'a été reçue sur l'application dudit règlement. Ce rapport est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité.

5.4. CONFIRMATION DE VENTE – 36, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, de par la résolution #2023-139, mis en disposition de bien son immeuble du 36, rue Principale, Saint-Pamphile QC G0R 3X0, étant le lot 6 643 479;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confirmé l'acceptation de la proposition de M. Anas Bizafre au coût de 140 000\$ + taxes de par la résolution 2024-258;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble n'est pas neuf et n'a subi aucune rénovation majeure dans les dernières années, celui-ci est exonéré de taxes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer les documents requis pour conclure la transaction de vente de l'immeuble du 36, rue Principale, St-Pamphile QC G0R 3X0 à M. Anas Bizafre au coût de 140 000\$ sans taxes.

5.5. CONFIRMATION DE VENTE – 38, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, de par la résolution #2023-140, mis en disposition de bien son immeuble du 38, rue Principale, Saint-Pamphile QC G0R 3X0 étant le lot 6 643 478;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confirmé l'acceptation de la proposition de M. Hamid Bizafre au coût de 270 000\$ + taxes de par la résolution 2024-259;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble n'est pas neuf et n'a subi aucune rénovation majeure dans les dernières années, celui-ci est exonéré de taxes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer les documents requis pour conclure la transaction de vente de l'immeuble du 38, rue Principale, St-Pamphile QC G0R 3X0 à M. Hamid Bizafre au coût de 270 000\$ sans taxes.



N° de résolution
ou annotation

5.6. RÈGLEMENT DE LITIGE HORS COURS – DOSSIER 300-17-000003-234

ATTENDU QUE M. Réjean Bélanger et Ferme Willobel inc. ont intenté une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire et en dommages et intérêts dans le dossier de la Cour supérieure 300-17-000003-234;

ATTENDU QUE les demandeurs souhaitent faire confirmer la validité de la clause 6.2 « servitude de puisage d'eau » contenue dans l'acte du 12 janvier 1984 publié sous le numéro d'inscription 124 490;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'un règlement hors Cour afin de mettre fin à ce litige et d'annuler la clause 6.2;

ATTENDU QU'en contrepartie de cette annulation, la Ville versera des sommes forfaitaires en vue de mettre fin au litige;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter les ententes intervenues avec les conditions énoncées dans les correspondances du 22 janvier 2025 du procureur de Ferme Willobel inc. et du 30 janvier 2025 de la procureure de M. Réjean Bélanger;

DE mandater DHC Avocats inc. afin de préparer les documents de règlement hors Cour;

D'autoriser le paiement d'une somme forfaitaire de 30 000 \$ à Ferme Willobel inc. à même le surplus accumulé non-affecté;

D'autoriser le paiement d'une somme forfaitaire de 10 000 \$ à M. Réjean Bélanger à même le surplus accumulé non-affecté;

D'autoriser la directrice générale, Mme Alexandra Dupont, à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution;

2025-028

5.7. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseiller Gaétan Anctil soit nommé maire suppléant pour les 4 prochains mois.

2025-029

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



2025-030
N° de résolution
ou annotation

2025-031

D'accepter tel que rédigé, le rapport annuel 2024 préparé par la municipalité de St-Pamphile à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

6.2. ACHAT ET RENOUELEMENT D'UNIFORMES – BRIGADE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité paie 30% de l'achat et/ou du renouvellement de l'uniforme et des manteaux de la brigade incendie sur présentation de factures.

7. TRANSPORTS

7.1. PERMISSION TRAVAUX VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité de Ville de St-Pamphile doit aviser le ministère des Transports du Québec et obtenir une autorisation pour effectuer toute intervention dans l'emprise des chemins appartenant au Ministère;

ATTENDU QUE le Ministère, lorsqu'il est avisé de la situation, émet un permis autorisant la Municipalité à procéder;

ATTENDU QU'afin de minimiser les tâches administratives, il serait préférable de présenter au ministère des Transports une résolution qui serait valide pour toute l'année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le maire, la directrice générale ainsi que le contremaître des travaux publics à signer pour et au nom de la municipalité toutes permissions de voirie avec le ministère des Transports du Québec pour la prochaine année;

QUE le conseil municipal s'engage à respecter toutes les clauses inscrites sur ladite permission de voirie incluant la remise des lieux en bon état;

QUE, dans le cas de travaux urgents et imprévus, la municipalité s'engage à demander une permission de voirie le jour ouvrable suivant chacun des travaux.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS CHEMISAGE AQUEDUC ÉGOUT RUES ST-FRANÇOIS ET CARON

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la proposition #CA0043902-8268 de la firme WSP au montant de 24 750\$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis pour les projets de gainage des conduites aqueduc et égout prévus à la programmation TECQ 2024-2028 pour l'année 2025.

8.2. ENGAGEMENT – PLAN DE GESTION D'ACTIF EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pamphile reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

2025-032

2025-033



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1. DÉPÔT DU BUDGET 2025- ORH KAMOURASKA-L'ISLET

2025-034

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité accepte le budget 2025 de l'ORH L'Islet, représentant, pour l'Office municipal d'habitations de St-Pamphile, des revenus de 115 650\$, des dépenses de 109 052\$, créant un surplus de 6 598\$, soit une participation prévisionnelle de (660\$) pour la municipalité de St-Pamphile, représentant 10% du surplus.

9.2. DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ 2025 - ORH KAMOURASKA-L'ISLET

2025-035

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité accepte le budget révisé 2025 de l'ORH L'Islet, représentant, pour l'Office municipal d'habitations de St-Pamphile, des revenus de 115 650\$, des dépenses de 113 405\$, modifiant la dépense prévue en administration de 26 955\$ à 31 308\$, créant un surplus de 2 245\$, soit une participation prévisionnelle de (224\$) pour la municipalité de St-Pamphile, représentant 10% du surplus.



N° de résolution
ou annotation

10. LOISIRS ET CULTURE
10.1. CONFIRMATION D'EMPLOI – EMPLOYÉ RÉGULIER AUX TRAVAUX PUBLICS ET À L'ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité confirme l'emploi permanent de M. Marco Pellerin à titre de Journalier aux travaux publics et à l'aréna en date du 1^{er} janvier 2025;

QUE M. Marco Pellerin fasse partie du département des travaux publics des mois de mai à octobre, et du département de l'aréna des mois de novembre à avril, sous bonne entente entre les deux directeurs respectifs;

QUE les avantages sociaux soient ceux applicables aux employés permanents à temps plein de la politique salariale en vigueur;

QUE le salaire de l'employé soit fixé selon la catégorie d'emploi.

2025-037

10.2. CONFIRMATION D'EMPLOI – EMPLOYÉ SAISONNIER À L'ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'emploi de monsieur Guy Pelletier à titre de journalier soit confirmé pour le département de l'aréna en date du 6 janvier 2025 et qu'il soit soumis à la politique salariale des employés saisonniers.

2025-038

10.3. TARIFICATION LOISIRS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la tarification suivante s'applique aux inscriptions en loisirs pour l'année 2025 :

Hockey mineur			
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
MAHG (première année) :	Gratuit		
MAHG 1 et 2 :	183 \$	173 \$	163 \$
MAHG 3 et 4 :	261 \$	251 \$	241 \$
Alliés – Atome à Junior :	370 \$	360 \$	350 \$
Alliés – Sans entente inter-mun.	540 \$		
Patinage artistique			
Bout d'Choux			
Bout d'Choux (première année) :	*Selon frais de base de Patinage Canada		
Bout d'Choux (régulier) :	126 \$		
Bout d'Choux (régulier) – Sans entente inter-mun.	185 \$		
Patinage Plus			
Première année :	177 \$		
2 fois semaine (régulier):	222 \$	212 \$	202 \$
1 fois semaine :	139 \$		
Régulier – Sans entente inter-mun.:	324 \$		
Semi-Privé (extra):	41 \$		
Semi-Privé (extra) – Sans entente inter-mun.:	60 \$		
Star :			
1 jours/semaine sans cours :	236 \$	108,39 \$	
1 jours/semaine : 4 cours et moins :	291 \$	134,00 \$	
1 jours/semaine : 5 cours et plus :	326 \$	150,14 \$	



N° de résolution
ou annotation

2 jours/semaine, 4 cours et moins :	361 \$	166,03 \$
2 jours/semaine, 5 cours et plus :	417 \$	191,64 \$
3 jours/semaine, 4 cours et moins :	417 \$	191,64 \$
3 jours/semaine, 5 cours et plus :	467 \$	214,80 \$
Star 1, cour de groupe seulement :	255 \$	117,30 \$
Journée supplémentaire à la pièce :	8 \$	
Journée supplémentaire à la pièce, extérieure au club:	12 \$	
Montant supplémentaire fixe – Sans entente inter-mun.:	159 \$	

Piscine municipale

Cours de natation préscolaire (par session) :	48 \$	43 \$	38 \$
Cours de natation Junior (par session) :	93 \$	88 \$	83 \$
Sans entente Inter-municipal			
Cours de natation préscolaire (par session) :	67 \$		
Cours de natation Junior (par session) :	130 \$		
Cours d'aquaforme/conditionnement physique et natation adulte (à la fois) :	10 \$		
Bain Libre 2024		Gratuit pour tous	

Tennis

Réservation du terrain :	15 \$ /heure
--------------------------	--------------

Baseball

Réservation du terrain pour une ligue :	25 \$ /heure max 100\$ par jour
---	---------------------------------

Soccer et Dek hockey (ADULTE)

Soccer Adulte	54 \$
Soccer Adulte 1 semaine/deux * avec preuve	33 \$
Dek Hockey	123 \$
Dek Hockey Adulte 1 semaine/deux * avec preuve	78 \$
Sans entente Inter-municipal	
Soccer Adulte	76 \$
Soccer Adulte 1 semaine/deux * avec preuve	46 \$
Dek Hockey	173 \$
Dek Hockey Adulte 1 semaine/deux * avec preuve	109 \$

Baseball, soccer et dek hockey (mineur)

1 sport : Baseball, soccer ou dek hockey	43 \$	38 \$	33 \$
2 sports : Baseball et/ou soccer et/ou dek hockey	71 \$	66 \$	61 \$
3 sports : Baseball, soccer et dek hockey	99 \$	94 \$	89 \$
Sans entente Inter-municipal			
1 sport : Baseball, soccer ou dek hockey	60 \$		
2 sports : Baseball et/ou soccer et/ou dek hockey	99 \$		
3 sports : Baseball, soccer et dek hockey	138 \$		

Terrain de jeux

TDJ régulier, été complet, avec sorties	296 \$	286 \$	276 \$
TDJ régulier, été complet, sans sorties	235 \$	225 \$	215 \$
TDJ régulier sans sortie, à la semaine*	43 \$ /semaine		
Sans entente Inter-municipal			
TDJ régulier, été complet, avec sorties	414 \$		
TDJ régulier, été complet, sans sorties	328 \$		
TDJ régulier sans sortie, à la semaine	60 \$ /semaine		
Sortie à la pièce	36 \$		

Service de garde GRATUIT 2025



2025-039

N° de résolution
ou annotation

2025-040

2025-041

2025-042

Ladite tarification sera disponible sur le site Web de la municipalité.

10.4. AUTORISATION DE DÉPENSE – ÉCLAIRAGE ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise une dépense de 7 000.34\$ + taxes de l'entreprise DH éclairage inc. pour entreprendre des travaux de modification de l'éclairage de l'aréna, excluant l'enceinte, afin de changer l'éclairage pour du DEL et autorise cette dernière compagnie à effectuer les demandes de subventions nécessaires auprès d'Hydro-Québec, totalisant un montant de 7 224.53\$.

QUE cette dépense non budgétée soit prise à même le budget de fonctionnement de l'aréna pour l'année 2025.

10.5. AUTORISATION – CONGRÈS RVQLR 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise M. Alexandre Bourgault à participer au congrès du Rendez-vous québécois du loisirs rural 2025 qui aura lieu du 6 au 8 mai 2025 dans la MRC de la Nouvelle-Beauce au coût de 250\$ + taxes, et d'autoriser les frais inhérents.

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Bois Cargault inc.	275, rue Principale
Nicole Pelletier	30, rue Principale
Myriam Miville-Godbout	182, rue St-François
Mario Leblanc	495, rang des Moreau
Virginie Pelletier	38, rue Aqueduc
Christian Roy	147, rue Principale

11.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 177, RUE DU FOYER NORD

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 177, rue Principale demande une dérogation pour l'installation d'une porte de garage de 3 mètres pour un « garage gros véhicule »;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en urbanisme autorise l'installation d'une porte de garage d'un minimum de 4 mètres pour un « garage gros véhicule »;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été soumise à une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise la demande de dérogation mineure.



N° de résolution
ou annotation

2025-044

2025-045

2025-046

12. FINANCES

12.1. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de janvier 2025 au montant de 354 329.87\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

13. CORRESPONDANCES

13.1. DEMANDE CISS-CA – EMBELLISSEMENT DE LA TERRASSE DU CENTRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte de contribuer pour fleurir la terrasse du Centre du jour en fournissant la terre et les fleurs. La municipalité n'effectuera cependant pas l'arrosage de ces bacs.

13.2. DEMANDE DE PRÊT – ADHÉSION LIGUE HOCKEY SENIOR KRTB

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte de fournir un prêt de 1 000\$ pour effectuer une demande d'adhésion pour joindre la ligue de hockey senior du KRTB;

QUE le chèque soit fait à l'attention de Circuit sénior KRTB;

QUE le montant soit retourné à la municipalité en cas de refus d'inscription de la ligue.

13.3. SUIVI - DEMANDE DE COMMANDITE – ÉCOLE ST-JOSEPH

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE participer financièrement à la sortie du tournoi de fin d'année de dek hockey à Lévis en payant :

- Inscription au Tournoi de DEK RO2 Techno – 400\$ pour 2 équipes
- Transport en autobus – environ 600\$

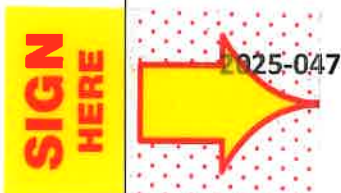
Que cette participation financière soit d'un maximum de 1 200\$, sur présentation de pièces justificatives.

Madame Karine Godbout se retire de la décision.

13.4. DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DES FERMÈRES

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité participe à la réception du congrès régional des Fermières en fournissant 150 pochettes à l'effigie de la municipalité, représentant un montant de 532.50\$.





N° de résolution
ou annotation

2025-049

13.5. DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES LIEUX – MAISON DE LA FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise l'utilisation d'une partie de son terrain du 60, rue du Foyer Nord, adjacent à la propriété de la Maison de la Famille afin d'y créer un espace convivial et inclusif où les familles, les jeunes et les aînés pourront se rencontrer, échanger et participer à diverses activités en y aménageant des aires de jeux, de jardins communautaires et d'espaces de détente qui devront cependant demeurer amovibles en cas de besoin de circulation imminente.

14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Chacun des conseillers donne de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente assemblée soit close. Il est 20 :26.


Mario Leblanc, maire


Alexandra Dupont, Directrice générale